

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Trésor de pratique pour les juges, avocats et procureurs](#)[Item1605 - Pierre Rigaud - Trésor de pratique pour les juges - BM Lyon](#)[Fichier1605 - Pierre Rigaud - Trésor de pratique pour les juges - BM Lyon](#)

1605 - Pierre Rigaud - Trésor de pratique pour les juges - BM Lyon

Auteurs : Vernoy, Jean de

TABLE DV CONTENV	
au premier chapitre de la	
quatrième partie.	
D	finiſſe de la cōfeſſiō de la cauſe,
	Quelle eſſeſſe elle a. page 137
Du ſecond chapitre.	
Q	ue c'eſt que iurement de la calomnie,&
	pourquoy en iure en cauſe. page 139
Du troiſième chapitre.	
Q	uand ſe font poſitiōs,& qu'il ſe
	deſant les yeux pour les faire. page
140	
A	quoy on doit eſtre interogé, & à quoy
	on doit reſpondre. 141
Du quatrième chapitre.	
C	onfeſſion iudiciale, contre celuy qui
	confeſſe, ne peut le iuge que le con-
	damner. page 143:144
Q	uelle confeſſion ne vaut. 144
C	onfeſſion faite par erreur ne nuit. 146
Du cinquième chapitre.	
L	a diſtinction & diuerſité des preuves, la
	te ſe

Informations sur cette page

GenreExemplaire

Mentions légalesImages : Google/BM Lyon

LangueFrançais

SourceLyon (Fr), Bibliothèque municipale, Part-Dieu, Silo ancien, 813008

Format (largeur x format)16°

CouvertureLyon

Contributeur(s)Vervent-Giraud, Sylvie

ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Mentions légalesImages : Google/BM Lyon

Informations sur le fichier

Nom original : 1605 - Pierre Rigaud - Trésor de pratique pour les juges - BM

Lyon_Page_273.jpg

Lien vers le [fichier](#)

Extension : image/jpeg

Poids : 0.35 Mo

Dimensions : 1718 x 2550 px

Fichier créé par [Sylvie Giraud](#)Fichier créé le 29/05/2024 Dernière modification le 07/10/2024